DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 JANVIER 2012

Délibération n° 2012.01. 2.B

Création et renouvellement de branchements individuels d'assainissement eaux usées sur collecteurs existants : avenant n°1

LE CINQ JANVIER DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Jacques PERSYN

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JANVIER 2012

DELIBERATION N° 2012.01. 2.B

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CREATION ET RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS INDIVIDUELS D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES SUR COLLECTEURS EXISTANTS : AVENANT N°1

Par délibération n°94 B du 8 octobre 2009, le bureau communautaire a approuvé la création et le renouvellement de branchements individuels d'assainissement eaux usées sur collecteurs existants.

Le marché de création et de renouvellement de branchements individuels d'assainissement eaux usées sur collecteurs existants, a été notifié le 8 janvier 2010 au groupement conjoint GRAMMATICO TP (mandataire solidaire) « Laubertière » 16170 Genac et SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE rue des Meuniers 44200 COUERON.

La société titulaire du marché a fait savoir qu'un plan de cession a été mis en place et que la nouvelle société SNG TP reprend l'exécution du marché dans les mêmes conditions.

L'avenant n°1 n'ayant aucune incidence financière et les conditions d'exécution restant les mêmes,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché de création et renouvellement de branchements individuels d'assainissement eaux usées sur collecteurs existants afin de prendre en compte la nouvelle dénomination de la société titulaire du marché, soit la société SNG TP située 16170 Genac.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **09 janvier 2012**	**Affiché le :** **09 janvier 2012**